

LA VOIX DU PEUPLE

Journal Syndicaliste paraissant le Dimanche

Organe de la Confédération Générale du Travail.



TARIF DES ABONNEMENTS :

FRANCE..... UN AN : 6 fr. — SIX MOIS : 3 fr. — TROIS MOIS : 1 fr. 50
EXTÉRIEUR. UN AN : 8 fr. — SIX MOIS : 4 fr. — TROIS MOIS : 2 fr.
Les Abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

RÉDACTION & ADMINISTRATION :

Maison des Fédérations, 33, Rue de la Grange-aux-Belles, PARIS-10^e

Tous les Syndicats adhérents à la Confédération Générale du Travail doivent revêtir leurs correspondances, circulaires, etc., du LABEL CONFEDERAL.

GRÈVES de Solidarité

La nécessité d'une résistance effective aux crimes du Pouvoir se précise de plus en plus. Tout fait prévoir que, désormais, l'indignation ouvrière saura, le cas échéant, se matérialiser par une cessation de travail spontanée.

C'est parce que le gouvernement sent combien s'accroît rapidement cette orientation que, samedi dernier, il a essayé de jeter le trouble dans les esprits des camarades par l'arrestation de Ricordeau ; cette arrestation, toute de forme, qui n'avait rien de commun avec la grève, — et qui ne fut d'ailleurs pas maintenue plus de quelques heures, — semblait n'être qu'une manœuvre pour désagréger le courant de résistance à l'arbitraire.

Le gouvernement en a été pour ses frais de machiavélisme ! Dans la matinée du dimanche, les organisations du Bâtiment tenaient une nouvelle réunion où était confirmée la résolution de répondre par l'immédiate suspension du travail à toute arrestation des militants de Draveil-Vigneux. Cette résolution avait une portée d'autant plus caractéristique que des bruits d'arrestation avaient couru et qu'une enquête judiciaire, fixée au lendemain, pouvait laisser présumer que la mise en application de la décision de grève n'était qu'une question d'heures.

Comme, du côté du Pouvoir il n'y a pas eu de provocations nouvelles, on est resté dans l'expectative.

Ce qui ne veut pas dire que rien n'a été fait ! Plus activement et avec plus de passion que jamais la question de la grève de solidarité, — spontanée, rapide, — se pose et se discute. Et l'idée fait son chemin et prend corps.

L'initiative prise par les organisations du Bâtiment a été suivie ; la question de la cessation en masse du travail, pour une durée à fixer, — en signe de protestation contre une scélératesse du Pouvoir, — sourit fort, dans tous les milieux ouvriers. De là à passer à sa mise en pratique, il n'y a qu'un pas.

Mardi, au Comité Confédéral, la question a été soulevée par deux importantes fédérations. Il a été rapidement discuté quelles préalables mesures sont à prendre, afin de coordonner les résistances ouvrières et faire converger les efforts communs vers ce but précis : la manifestation de l'opposition syndicale aux crimes du Pouvoir par la cessation en masse du travail.

D'autre part, identique question va se poser à l'Union des Syndicats de la Seine. Là aussi il sera examiné dans quelles circonstances et par quels moyens les Syndicats pourront faire appel à la Classe Ouvrière pour que soit spontanément suspendue la vie sociale.

Et il ne faut pas que cette action se limite à Paris et sa banlieue. Il est nécessaire que le même travail de coordination des forces syndicales, pour la préparation à la grève générale, — plus ou moins momentanée, — se fasse dans les centres de province, tant dans les grandes que dans les petites villes.

L'exemple que nous donnons actuellement les travailleurs italiens doit nous être un encouragement.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Pour le Répertoire des Organisations confédérées

Avant le Congrès de Marseille nous nous mettons à dresser le Répertoire des Organisations syndicales confédérées, ayant droit de participation au Congrès.

Il est extrêmement urgent que les Fédérations de métiers et d'industrie, ainsi que les Bourses du Travail ou Unions locales, départementales ou régionales confédérées qui ne l'ont pas encore fait s'empressent de nous faire parvenir la liste très exacte de leurs Syndicats adhérents.

C'est seulement d'après le Répertoire que seront admis les Syndicats au Congrès de Marseille.

Nous comptons sur les militants de partout pour faire répondre à notre appel.

LE BUREAU.

Défendons-nous!

L'anniversaire des fusillades de Narbonne me rappelle cette fameuse séance parlementaire où fut discutée l'interpellation relative aux journées des 19 et 20 juin.

Le « camarade » Millerand, l'assassin de Chalons-sur-Saône et de la Martinique, qui, à la faveur de la situation créée par la crise viticole, pensait le moment venu de recueillir la succession ministérielle, quitta la tribune parlementaire après y avoir prononcé un violent discours contre Clemenceau.

L'Homme à la tête de mort, à son tour, l'escalada et triompha aisément de son héritier trop pressé, par ces seuls mots, qui lui valurent une énorme majorité :

— Vous mettez à mon compte quatre cadavres ? Vous en avez douze au vôtre ! C'était exact.

Mais bientôt, Grand Pan n'aura plus à envier l'honorable réputation de l'ex-associé de Waldeck-Rousseau ; même, pour peu que cela continue et cela continuera aussi longtemps que les ouvriers ne songeront pas sérieusement à se défendre, — il l'aura dépassé.

M. Clemenceau, pour avoir commencé sur le tard, a déjà, en effet, depuis qu'il est de l'autre côté de la barricade, une liste de cadavres qui lui vaudra certainement une inoubliable postérité.

Voyez plutôt :

C'est d'abord le meurtre du docker Charles Victor, tué à Nantes par le gendarme Postec, que le Conseil de guerre du 11^e corps acquitta à l'unanimité, ce qui nous paraît très naturel, les gendarmes n'étant pas armés pour tuer des mouches.

Puis viennent : Jean Ramon, Cécile Bourrel, Emile Rouquier, Léon Maignan, Gaston Pagès, Elie Daujat, tués à Narbonne les 19 et 20 juin 1907.

Parmi les blessés, citons Mme Grifould, fille de Jean Ramon, frappée d'une balle dans la tête pendant qu'elle devait tranquillement avec son père, au moment où il fut tué, au bar Paincourt, et qui est parait-il devenue folle, — ce qui nous permettrait de la considérer comme morte, la vie n'ayant de raison d'être qu'autant qu'elle est illustrée par la raison.

(Passons sur le cas de Ballières, soldat mutin du 17^e de ligne, qui préféra se suicider, le 24 juin, à Béziers, plutôt que de se soumettre aux mesures de rigueur infligées à son bataillon... et qui fut probablement été mieux avisé en allant prendre l'air en Espagne).

Puis, vient le drame de Raon-l'Étape, le 28 juillet 1907, où sévissait la grève des chaussonniers de la maison Amos. Charles Thirion fut tué sur le coup, et Edmond Cordonnier, blessé de trois balles dans la tête, succomba 22 jours après. Il y eut 30 blessés, parmi lesquels : Delacroix (la balle, entrée par le côté droit du cou, était sortie sous l'œil gauche) ; Jules Chapelier, trois balles au cou, au bras et au bas-ventre ; Henri Adam, trois balles dans les reins, etc.

Nos lecteurs doivent se rappeler que des poursuites furent engagées et des condamnations prononcées, — non contre les gendarmes et chasseurs à cheval, mais contre leurs victimes !

Enfin, tout récemment, ce fut la fusillade de Vigneux-Draveil, où les terrassiers Pierre Lefol et Emile Geobelina trouvèrent la mort.

Les ouvriers vont-ils ainsi, indéfiniment, se laisser fusiller sans que la pensée leur vienne jamais de se dresser contre leurs assassins ?

Où bien vont-ils, à l'exemple de nos camarades d'Italie, répondre du tac au tac ? Il serait temps ! car les événements terribles qui se déroulent, depuis l'avènement au pouvoir de Clemenceau et sa clique républicano-socialiste, nous montrent clairement que la bourgeoisie a nettement pris position contre le prolétariat, et que nous n'avons à attendre d'elle que des coups de fusils.

Voyant, en effet, en face d'elle les organisations ouvrières progresser sans cesse en cohésion et en solidarité ; ne doutant plus du danger qu'elle court, elle frappera d'autant plus souvent et fort, qu'elle ne peut pas, sans consommer sa propre ruine, satisfaire aux besoins nouveaux du prolétariat.

Aussi, n'a-t-elle plus maintenant qu'un objectif : appliquer la méthode de Stolypine, frapper de grands coups, condamner sévèrement, afin de jeter le désarroi dans la classe ouvrière, y semer la terreur et maintenir ainsi, aussi longtemps que possible intacts, sa prédominance politique et ses privilèges économiques.

Mais, puisque nous sommes le nombre, nous pourrions être la force. Défendons-nous !

A. SARTORIS.

Confédération Générale du Travail

SECTION DES FÉDÉRATIONS

Réunion du Comité des Fédérations le mardi 30 juin, à heures du soir.
Ordre du jour : Correspondance.

L'Insurrection du Parmesan

Durant la huitaine qui vient de s'écouler la grande grève des paysans de Parme, qui dure depuis une centaine de jours, a revêtu des caractères d'insurrection sociale.

Jusqu'à la semaine dernière, les propriétaires avaient escompté la défaite des grévistes. Ils n'avaient pas prévu une résistance aussi énergique et aussi acharnée ; d'autant qu'ils avaient racolé, dans la lie de la population, une racaille (apte aux besoins de police et d'assassinat) avec l'appui de laquelle ils espéraient briser la résistance paysanne. Leurs manœuvres ayant échoué, le gouvernement qui, jusque-là, par crainte de soulever complètement les colères populaires, n'avait pas osé intervenir trop brutalement a lancé son armée contre les travailleurs.

Entre temps, les parlementaires avaient essayé en vain de faire écouter leurs conseils émoltoires ; quant à la « Confederazione del Lavoro », son intervention dans la grève ne s'est manifestée que par des appels de fonds et, — ces jours derniers, — par des avis déconseillant adroitement la grève générale de solidarité.

Il y aurait fort à dire sur cette attitude, — tant des députés socialistes « réformistes » que de leurs alliés de la « Confederazione del Lavoro ».

Déjà, l'an dernier, au moment des fusillades de Milan, alors que les *ferrovieri* allaient déclarer la grève de solidarité, ce fut le conseil d'inertie, lancé par la « Confederazione », d'accord avec le parti socialiste, qui paralysa le mouvement.

Or, il semble bien que, tous ces temps derniers, c'est une attitude réfrigérante qu'ont eu ces deux éléments en face de la grève des paysans du Parmesan.

—

Aujourd'hui, ce n'est plus simplement la grève, c'est l'émeute sociale qui gronde.

Est-ce un prélude de Révolution ? Les événements sont si graves, si condensés et ont telle intensité de révolte qu'il est difficile de se prononcer.

Ce qu'il faut retenir, c'est que, tandis que dans la région Parmesane, la grève insurrectionnelle gronde, elle vient d'éclater dans la région de la Vénétie. D'autre part, les insurrections de paysans, exaspérés par la famine, sont quasi continues dans le sud de l'Italie.

Il y a donc là, d'un bout à l'autre de la péninsule, une situation endémique, le syndicalisme révolutionnaire vient apporter son élément de revendication et de conscience.

Il ne nous est pas possible de donner un tableau exact des incidents révolutionnaires qui secouent l'Italie. Tout au plus pouvons-nous en donner un résumé rapide.

Les Faits

Proclamation de la grève générale à Parme — Combats et barricades dans les rues

Furieux de n'avoir pu triompher de la résistance des grévistes, les propriétaires avaient, pour faire exécuter leurs travaux, songé à recruter dans d'autres provinces italiennes des ouvriers agricoles non syndiqués.

L'arrivée d'un train spécial bondé de jaunes avait été préparé pour vendredi dernier. Une foule de 30.000 personnes envahit la gare de Parme et quand le convoi apparut, le cribla de pierres et de briques.

Un escadron de cavalerie étant intervenu et ayant voulu refouler les assaillants, ceux-ci l'accueillirent à coups de revolver. De leur côté, les jaunes, dont beaucoup étaient armés, tiraient sur leurs adversaires. Une mêlée terrible s'engagea.

Voyant qu'elle allait être débordée, la police ordonna alors à tous les commerçants et aux habitants voisins de la gare, de fermer leurs boutiques et leurs fenêtres. Puis, quatre escadrons de cavalerie reçurent l'ordre de charger sabre au clair.

Le nombre des blessés au cours de cette charge fut très élevé.

Malgré que les grévistes eussent été dispersés, la lutte se continua dans les rues, durant toute la journée.

Dans la soirée, la grève générale fut proclamée à Parme.

Le lendemain, après un meeting à la Bourse du Travail, les grévistes se dirigèrent en colonne vers le centre de la ville. En cours de route, une bande de jaunes tenta de s'opposer à la marche des grévistes et tira sur eux. La troupe vint prêter son appui aux Kroumirs et il y eut bataille en règle. Des fenêtres et des toits pleuvaient sur les soldats et les jaunes briques et projectiles de toutes sortes.

La bataille fut acharnée. Peu après, la Bourse du Travail fut prise d'assaut, et 77 militants y furent faits prisonniers. L'armée, mettant en pratique les « principes » de toute guerre, — chaparda la caisse de la grève.

Nombreux furent les blessés — et peut-être les tués... Seulement, comme la censure s'exerce sur les télégrammes, on ne sait au juste.

Pour compléter ces renseignements, nous publions le télégramme suivant :

Parme, 22 juin. — Dans la ville, les grévistes ont coupé les conduites de gaz et les câbles électriques, ce qui fait que ce soir, rues, faubourgs et avenues seront plongés dans la plus profonde obscurité. De leur côté, les mécaniciens du chemin de fer interprovincial ont ouvert les regards des égouts, lesquels sont ici situés au milieu de la chaussée, afin d'empêcher le passage et l'action de la cavalerie.

A Viropo, Beneceto, Torriolo, quinze incendies ont été allumés. Des champs entiers de blé sont la proie des flammes. Les ouvriers de Sampierdarena, de la Spezia, de Bologne sont également en grève et, cette nuit, des grévistes ont attaqué dans cette dernière ville, la caserne des carabinieri.

Les assaillants, après une bagarre sanglante, ont été repoussés, non sans pertes. A Parme, le pain et la viande font absolument défaut. Toutes les boutiques sont fermées, et, ce matin, une foule furieuse a envahi les marchés et les a dévastés.

Le secrétaire intérimaire de la Bourse du Travail de Parme, Corradi (de Milan), a été arrêté ; aussi des journalistes. Les arrestations se succèdent d'heure en heure et sont si répétées qu'il est impossible d'en indiquer le nombre, même approximativement. Les esprits sont très excités ; une collision se produit à chaque rencontre entre grévistes et soldats.

23 juin. — Plus de 7.000 soldats occupent Parme. Le quartier ouvrier est barricadé. Les autorités ont renoncé à le prendre d'assaut ; elles se contentent de l'isoler et d'empêcher les grévistes d'en sortir.

Dans diverses villes la grève générale a été proclamée.

A Bologne, entre autres, les quotidiens n'ont pas paru le matin du 23 juin.

—

Le résumé ci-dessus est fort incomplet. Il ne donne pas la physionomie exacte du bouillonnement révolutionnaire de l'Italie. Tel quel, cependant, il permet de se rendre compte que la grève de Parme a dépassé le cadre d'une simple grève et qu'elle est un épisode de révolution.

Ici et là

UN FROMAGE

Le gouvernement général d'Indo-Chine rapporte à son titulaire :

- 1° 60.000 francs de traitement proprement dit ;
 - 2° 60.000 francs de frais de représentation ;
 - 3° 137.000 francs pour crédits spéciaux de chauffage, jardinage, éclairage, bureaux et autres frais ;
 - 4° Un palais à Hanoi, un autre à Saïgon.
- Soit, sans compter les petits cadeaux des mandarins, la bagatelle de 257.000 francs et la résidence.

A QUAND LE DEGORGEMENT ?

L'Assemblée générale annuelle de l'International Mercantile Marine (le trust Pierpont Morgan) a eu lieu à Londres. L'Assemblée a unanimement approuvé les comptes de l'exercice 1907, lequel s'est clôturé avec un modeste bénéfice de 196 millions 382.900 fr., malgré l'augmentation des prix du charbon et de la main-d'œuvre, et les frais occasionnés par cinq grandes grèves.

L'exercice 1907 est le plus prospère de tous, depuis la fondation du trust.

A Draveil-Vigneux

Les grands affameurs ne veulent pas céder. — Une première victoire

Lundi, le travail a repris aux « fouilles » de la Maison Pers qui a accepté les conditions ouvrières et a signé un contrat avec le Syndicat.

Quant aux autres exploités, qui sont des millionnaires — rapidement enrichis, — ils ne veulent rien entendre. Et pourtant, minimes sont les revendications ouvrières : un franc par jour pour les ouvriers, une augmentation de 45 francs par mois pour les mécaniciens et les capitalistes, une diminution de la durée de travail de deux heures et la reconnaissance du Syndicat.

Dans la journée de samedi, la provocation tentée par l'arrestation de Ricordeau avait surexcité un peu les grévistes, — surexcitation d'autant plus légitime que le pays est toujours occupé militairement. Il y a environ trois à quatre soldats ou gendarmes contre un gréviste.

La fumisterie d'enquête contre les pandores assassins a commencé. Les choses se passent gentiment. Les gendarmes ont cependant dû reconnaître qu'ils ont tiré les premiers... Avez qui leur vaudra avantement plutôt que désagréments.

VIVIANI laquais des Patrons

Comment, sur injonctions capitalistes un Inspecteur du Travail trop zélé a été déplacé

Le jeudi 18 juin, le Parlement s'est occupé de la Réglementation du Travail. Cela nous a valu un discours du Comte de Dion se plaignant qu'on veuille transformer les inspecteurs du travail en commissaires de police. Puis, Millerand précisa l'objet de sa proposition. Il rappela qu'en 1904, à la suite d'un arrêt de la Cour de Cassation, la proposition en discussion actuellement fut déposée sur le bureau de la Chambre.

Cette proposition a donc mis QUATRE ANS pour voir le jour de la discussion ! Combien en mettra-t-elle pour faire la navette de la Chambre au Sénat et vice-versa ?

Mais que disait l'arrêt de la Cour de Cassation rappelé par M. Millerand et qui date du 6 Mai 1904 ?... « Attendu, disait-il, que le fait d'employer des ouvrières ou enfants après l'heure fixée pour la clôture du travail n'est pas puni par la loi lorsqu'il n'est pas établi que la durée du travail, telle qu'elle est autorisée, ait été dépassée... »

Or, qu'elle est la loi qui autorise l'heure fixée pour la clôture du travail ? Est-ce celle de 1892 ?... de 1900 ?... Non ! brave populo ! C'est toujours celle de 1848. Beau progrès qu'a accompli la République troisième !

Naturellement, le ministre Viviani a défendu la proposition et les inspecteurs du travail qui lui voudraient voir mieux armés pour l'application des lois dites ouvrières.

A l'entendre, Viviani défend énergiquement et partout, les inspecteurs du travail. Nous allons, PAR UN EXEMPLE, voir comment.

En tournée de délégation dans le bassin d'Anzin, j'ai eu l'occasion de faire une réunion à Raismes (Nord). Dans cette localité existe une usine appartenant à la « Société anonyme Franco-Belge » pour la construction de Machines et de Matériel de chemins de fer.

Le président de cette société est M. de Marcère, rue Montaigne, à Paris. Le vice-président, M. le baron de Macar, rue Beillard, à Bruxelles. Les administrateurs sont MM. Raimbeaux, E. May, M. Dreyfus, de Paris, et MM. Alfred Evrad, F. Powick, de Belgique. La Direction des Services techniques est assurée par MM. Isidore et Georges de Schryvec, Fortin et Strittmatter.

Comme on le voit, c'est une belle salade cosmopolite internationale. Inutile de dire que l'Usine de Raismes est un vrai bague. A côté de l'économat, il y a LA CANTINE ou LOGENT ET MANGENT LES OUVRIERS.

Pour donner une idée de cette cantine, je copie textuellement le passage du procès-verbal d'une réunion de la section de Raismes, faite en décembre 1907, par le Syndicat des Métallurgistes d'Anzin. Afin de lui laisser toute sa saveur je n'en change ni un mot ni une virgule. Voici :

« ... Le camarade P... explique comment les ouvriers sont exploités et maltraités à la cantine du Plouch. Il dit que sur 90 pensionnaires, il y en a plus de la moitié qui COUCHENT SUR DES PAILLASSONS, SANS DRAPS. Qui sont frappés et insultés quand ils font des réclamations.

« Il dit que quant à Phrygine, c'est dégoûtant. C'est un véritable foyer à tuberculose. Il dit qu'on ne balaye jamais les chambres. La malpropreté y règne en maîtresse. Il dit que bien souvent les pensionnaires vont coucher sans souper et quand ils rouspètent, on les menace de les chasser.

« Un autre camarade vient dire que quand un pensionnaire est deux jours sans travailler, on lui refuse à manger par ordre du Plouch (1). Il dit que le cantinier est une bête brute et il cite des faits à l'appui.

« P... remercie les camarades de leur franchise et déclare que le Syndicat va faire une campagne contre ces exploiteurs. »

Ne croirait-on pas rêver à lire de pareilles choses ? Mais, ce n'est pas seulement sur ce point que le Syndicat des Métallurgistes d'Anzin avait à mener campagne.

Dans cette Usine — comme dans toutes celles du bassin d'Anzin ; j'apporterai des faits qui stupéfieront les lecteurs de la Voix du Peuple — les accidents du travail y sont nombreux ; les médecins de Raismes sont liés à l'Usine ou à la Compagnie d'assurance. En passant, je puis citer deux faits :

Un jour, un père de famille ayant six enfants a une jambe coupée. L'Usine lui fait offrir, par la Compagnie d'assurance,

(1) Le Plouch est le nom du quartier, si on veut, de Raismes où est située l'Usine.

une pension de 244 francs par an. Intimidé, l'ouvrier allait signer quand, heureusement, le secrétaire du Syndicat des Métallurgistes d'Anzin est mis au courant. Le Syndicat prend l'affaire en main, fait plaider et obtient une rente de 549 francs par an.

Le second fait a trait à un jeune homme de vingt ans. Entraîné par la chute d'une grue, il a une jambe écrasée. Cette jambe, il ne pourra jamais plus s'en servir, il marche avec deux béquilles. Il écoute les conseils de l'Usine et on lui a donné une rente de 0 fr. 30 centimes par jour, — soit 108 francs par an.

Mais, comme l'Usine, pour essayer de le guérir, l'a envoyé aux bains de boue, à Saint-Amand, il ne touchera sa rente que dans trois ou quatre ans, — tous les frais de sa cure à Saint-Amand-les-Eaux étant à sa charge et sa rente servant à payer tous ces frais.

Aujourd'hui, le Syndicat des Métallurgistes s'occupe de l'affaire. Une expertise a eu lieu et les experts, tous médecins de la Compagnie, concluent que le blessé est un simulateur. S'il ne s'est pas guéri, c'est qu'il ne l'a pas voulu ! etc.

La besogne ne manquait donc pas à l'inspecteur du travail. Justement, il y en avait un, dans le bassin, qui, pour une fois, avait pris sa besogne à cœur. Il aidait le Syndicat non seulement pour les accidents, mais aussi pour faire respecter la durée des heures de travail.

Comme cela est indiqué plus haut au procès-verbal, le Syndicat mena une campagne contre l'Usine Franco-Belge de Raimies.

Sur ses indications, l'inspecteur surprit un jour des gamins faisant plus de 12 heures de travail. Il dressa des contraventions, une simple cloison séparant les gamins des ouvriers.

Le lendemain, la Direction de l'Usine Franco-Belge envoyait à la sous-préfecture un rapport dans lequel elle disait que l'inspecteur avait enfoncé la cloison pour y faire passer un gamin afin de dresser procès-verbal. De plus, elle menaçait de jeter tous les gamins à la porte si les contraventions étaient maintenues. Bref, la lutte entre l'inspecteur et les Usines devait avoir sa répercussion à la Chambre. Viviani fut menacé d'une interpellation. Au député qui lui faisait cette menace, Viviani répondit que « dans l'intérêt de l'inspecteur du travail même, il valait mieux ne rien dire, car en raison des rapports qu'il y avait contre cet inspecteur, il serait obligé de le déplacer. »

Le député rapporta la réponse à ses mandants et l'interpellation n'eut pas lieu.

Mais, dira-t-on, quels étaient ces rapports ? Tout simplement une plainte du Comité des Forges du Nord.

En effet, dans le courant de novembre 1907, les patrons métallurgistes se réunirent à la Sous-Préfecture de Valenciennes. Ils demandèrent — on peut dire qu'ils exigèrent — le déplacement de l'inspecteur du Travail.

Que pouvait faire Viviani ?... Logiquement, puisqu'à la tribune du Parlement, il défend si énergiquement les inspecteurs du travail, il eût dû se refuser à obéir aux injonctions du Comité des Forges du Nord, dont M. Jules Miot, conseiller général, est un des plus beaux ornements.

C'est le contraire qui est arrivé ! M. Viviani a obéi aux capitalistes. On ne résiste pas à un M. de Marcère qui n'est pas seulement Président de la Franco-Belge, mais est encore Président du Conseil des Mines de Béthune ; ni au baron de Macar. On s'incline devant la volonté d'un baron de Nervo, président du Comité des Forges de France contre les accidents du travail ; lères de France ; président de la Caisse syndicale d'assurance mutuelle des Forges de France contre les accidents du Travail ; président d'une soi-disant Caisse de retraites en faveur des ouvriers (2) des Forges de France ; président de la Société anonyme des Hauts-Fourneaux, Forges et Acieries de Denain-Anzin ; administrateur de la Société des Hauts-Fourneaux, Forges et Acieries du Saut-du-Tarn ; vice-président du Conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée...

Où ! devant de telles puissances, de telles autorités, on s'incline respectueusement ! N'est-ce pas M. Viviani ?... Qu'on en juge !

L'inspecteur du travail de l'arrondissement de Valenciennes, mis en cause ici, était en stage, c'est-à-dire qu'il était dans sa première année d'exercice. Le sous-préfet commença par le menacer de révocation s'il continuait à faire autant de service.

Seulement, le Syndicat des Métallurgistes d'Anzin protesta. Avec raison, il défendait le seul inspecteur qu'il ait connu faisant son devoir. On n'osa pas passer aux gages l'inspecteur du travail, mais au 1^{er} mai 1908, on l'envoyait à Roubaix.

Voici ce qui s'était passé. Craignant le Syndicat, qui se remuait, agissait, et afin d'empêcher que des protestations se produisissent contre ce déplacement, M. Viviani commença par faire passer l'inspecteur du Travail de la cinquième classe à la quatrième classe. Ensuite, quelques mois après, le même inspecteur recevait avis que de la quatrième classe, il passait à la troisième classe ; mais, en même temps, on l'envoyait à... Roubaix.

Tout cela en quatre mois ! Ainsi cet inspecteur avait en quatre mois deux avancements. Ce qui ne se produit jamais.

Le Syndicat, à l'annonce du départ de l'inspecteur, voulut protester. L'inspecteur fit, personnellement, une démarche auprès du Syndicat en priant les camarades, pour ne pas lui nuire, de n'en rien faire. Avec regret, ils accédèrent à son désir.

Depuis, un nouvel inspecteur est venu, mais il a l'ORDRE de la sous-préfecture de ne pas entrer en relations avec le Syndicat des Métallurgistes d'Anzin, pas plus qu'avec son secrétaire.

En plus du déplacement de l'inspecteur qui leur déplaisait, MM. de Marcère, de Nervo, de Macar ont exigé que son successeur leur fiche la paix...

Et M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale s'est incliné. Il a obéi ! L'inspecteur nouveau respecte scrupuleusement l'AVIS de son ministre que la sous-préfecture de Valenciennes lui a transmis comme un ORDRE.

Ne parlez pas à ce ministre, ni à ce sous-préfet des circulaires de Viviani enjoignant aux inspecteurs d'entrer en relations avec les Syndicats.

Des circulaires ?... peu !... on les fait, mais on n'en tient pas compte ; le brave populo attend et le tour est joué.

Qu'on note bien que je ne mets pas en

doute la bonne foi, ni l'activité du nouvel inspecteur. Non ! je me borne à raconter les faits exacts que des témoins oculaires viendront appuyer demain de leur témoignage si cela est nécessaire.

Voilà, camarades de toutes les organisations, par un exemple, ce que valent les paroles ou promesses d'un ministre à la tribune du Parlement. De cette tribune à son cabinet, il y a des couloirs ; quand la comédie a été jouée à la tribune, c'est dans les couloirs que la sanction intervient, — et toujours contre la classe ouvrière ! Mais, que de choses n'ai-je pas à raconter encore sur cette région du Nord, sur ce bassin d'Anzin. J'y reviendrai.

A. MERRHEIM.

Chez Dufayel

Renvoi injustifié du secrétaire de la Section syndicale

M. Dufayel, insuffisamment satisfait d'avoir congédié Bodechon, au mois de février, sous prétexte de suppression d'emploi, motif reconnu faux, et bien qu'il ait promis à cette époque qu'il n'y aurait aucun nouveau renvoi, vient, ces jours derniers, de se signaler à nouveau à la « sympathie » de la classe ouvrière dont il vit.

Il vient de congédier Chenel, secrétaire de la Section Syndicale de son administration et secrétaire-adjoint du Syndicat des courtiers et représentants de commerce, dont Bodechon est le secrétaire.

Il faut dire que Chenel remplissait également les fonctions de secrétaire du journal corporatif « Le Représentant de Commerce », qui mène une lutte sans merci contre le potentat montmartrois.

C'est en cette qualité que notre camarade est jeté sur le pavé, et sous un prétexte qui est tout à son honneur.

Ce prétexte, le voici :

Le N° 30 de ce journal privé (puisqu'il est corporatif) contenait, sous le titre : « Chez Mécano », et dans un langage humoristique, la relation d'une fête que vient de donner ce riche négociant dans son mastoc et insolent hôtel des Champs-Élysées, en l'honneur de la cravate de commandeur de son ami, Gustave Rives, architecte, et pour faire sentir en même temps aux gens du pouvoir, qu'on l'avait oublié (Fête ayant coûté plusieurs centaines de mille francs, alors que M. Dufayel ne possède pas les moyens d'augmenter ou de payer raisonnablement son petit personnel).

Cet article était signé d'un pseudonyme, et M. Dufayel ne trouva rien de mieux que d'en rendre responsable Chenel, comme secrétaire de rédaction, à moins toutefois que celui-ci fit connaître l'auteur.

Inutile d'ajouter, que notre camarade n'hésita pas une seconde à « revendiquer toute la responsabilité de l'article », en faisant simplement remarquer qu'il n'en acceptait pas pour cela la paternité.

La décision était prise d'avance, car d'avance M. Dufayel, connaissant Chenel, savait la réponse qui lui serait faite.

Une assemblée générale eut lieu au Rocher Suisse, dans laquelle l'éventualité d'une grève fut examinée.

Chenel lui-même, dont on connaît le caractère méthodique, s'opposa à cette tactique, car c'était bien le prétexte cherché par Dufayel, afin de laisser une certaine quantité d'employés sur le pavé, en s'emparant du fruit de leur travail, c'est-à-dire de leur courtage.

Après une discussion assez longue, le personnel décida de signer une pétition exigeant la réintégration du secrétaire de la Section.

Cette pétition se couvrait de signatures, malgré quelques défections comme il s'en constate dans les périodes aiguës. M. Dufayel crut nécessaire d'organiser une honteuse pression, bien à la hauteur de sa mentalité.

Il fit prévenir les détenteurs de listes qu'il les congédierait à leur tour.

On nous dit que Chenel, par une lettre adressée à ses anciens collègues, qui restent ses camarades, repousse nettement toute intervention, se refusant à humilier ses camarades et à s'humilier lui-même.

Très bien.

Il est sorti la tête haute d'une administration indigne.

Tout l'honneur est pour lui.

M. Dufayel a le don de se créer des ennemis.

Ce que Chenel ne pouvait dire ni faire tant qu'il était à l'administration, il le fera dehors.

Libre, Dufayel lui appartient.

Rappelons seulement pour terminer, que Chenel était depuis bientôt dix ans au service du grand « philanthrope » Dufayel.

Que cet exemple soit médité par ceux qui croient encore à la loyauté patronale.

Attitude à signaler

AU CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Deux camarades peintres, désirant quitter la maison où ils étaient exploités, demandent leur compte à leur patron, l'après-midi du samedi 7 juin ; ce dernier ne veut pas régler les camarades sous prétexte que sa paye n'avait lieu que le samedi suivant.

Le lundi 9, les camarades se présentent au chantier pour reprendre le travail ; le patron les invite à venir se faire régler, chez lui, à 7 heures du soir. Le soir, pas de patron !

Le mardi matin, les camarades vont de nouveau au chantier ; là encore le patron les empêche de travailler et ne les règle pas.

Alors, les deux ouvriers convoquent le patron aux prud'hommes et, le samedi 13, l'affaire venait devant le bureau général.

Le préavis n'existait pas dans le Bâtiment, puisque les salaires sont payés à l'heure et doivent être réglés de même, les camarades pensaient avec raison, que le Conseil leur accorderait leurs deux journées du lundi et mardi.

Erreur ! l'honorable président, le sieur Hainselin, conseiller OUVRIER, affublé d'une hemorrhhoïde d'évêque sur le revers de son veston, n'en a pas jugé ainsi ; il n'a accordé que la journée du lundi aux camarades.

Quelle honte !... Et quand on pense que ce jeune a, paraît-il, l'intention (étant renégat à sa corporation des sieurs-découpeurs) de se présenter aux prochaines élections prud'homales, chez les... employés !

Ah ! quel chopin ils vont faire les camarades ! J'ose espérer cependant que s'il a ce culot, il lui sera réservé la conduite qu'il mérite.

G. DUCHÈNE.

Grèves de Protestation

IL FAUT QUE LA QUESTION SE POSE DANS TOUTES LES ORGANISATIONS

L'initiative prise par les organisations parisiennes du Bâtiment, de se préparer à répondre par la cessation en masse du travail aux crimes du Pouvoir, a posé nettement la question. Il est urgent que cette initiative soit suivie et que, dans tous les groupements et les milieux on songe à agir le cas échéant.

La Fédération des transports, sans préciser sous quelle forme il peut être répondu aux attaques du Pouvoir vient, par l'ordre du jour suivant, d'affirmer qu'elle se préoccupe de la question et envisage par quels moyens peut être évité le renouvellement de forfaits tels que celui de Vigneux :

Le Conseil Fédéral National des transports, dans sa réunion du 15 juin, après examen des événements de Draveil-Vigneux, envoie son témoignage de profonde et émue sympathie aux familles des assassinés ; voue au mépris de l'opinion publique, les serviles gendarmes du gouvernement qui se sont, par l'atrocité de leurs crimes prémédités, mis au ban de la société.

Considérant que l'exercice de la grève est un droit conféré par la loi ; que ceux qui sont accusés, par la rapacité, la morgue et la haine patronales, à ce moyen de défense, ne sauraient être considérés et traités, par le gouvernement, avec moins d'égards que les pirates malfriseurs qui, eux au moins, sont protégés par la force publique en attendant qu'ils soient déferés aux tribunaux compétents ;

Prénotant acte de la faveur dans laquelle on tient le vulgaire assassin au regard du travailleur exerçant un droit légal ;

Considérant que ces sauvages tueries, concertées et trop souvent répétées, constituent, au premier chef, la négation de l'ordre et du droit, base de toute société éprise de justice, et compromettent indécemment la sécurité publique, que les gendarmes ont précieusement mission d'assurer ; que les crimes commis par les représentants de l'ordre et de la morale, revêtent, par ce fait, un caractère d'autant plus odieux et condamnable ;

Décide d'étudier les moyens par lesquels il pourra contribuer à empêcher le retour de pareils forfaits.

Par ordre :

Le secrétaire général, A. MOREAU.

A Raon-l'Étape

Les hauts-faits du bon et sincère républicain Frédéric Amos

Le patron Frédéric Amos a de l'estime pour le fusilleur Clémenceau. Dam, n'est-ce pas grâce à la fusillade de l'an dernier, dont le Grand Flic porte toute la responsabilité, que ce capitaliste peut continuer sans trop d'encombre, son exploitation éfrénée.

Les meilleurs éléments du Syndicat ont quitté le pays après la grève sanglante ; d'autres furent emprisonnés et, comme on sait, condamnés.

C'est dire que la terreur clémenciste règne dans le pays.

Le patron Amos a racolé des ouvriers un peu partout, sans se préoccuper de l'âge de la chair à travail dont il emplissait son usine. La protection dont il jouit l'a même rendu tellement imprudent qu'il a outrepassé toutes limites. Au point que les tribunaux ont dû intervenir.

Il y a trois semaines, en simple police, ce patron — selon le cœur du fusilleur Clémenceau, — a été condamné à quinze amendes de 5 francs pour emploi illégal d'enfants soumis à l'obligation de la fréquentation scolaire ; et à une amende de 1 franc, avec application des circonstances atténuantes, pour non déclaration d'un accident survenu à l'un de ces enfants.

Admirez, camarades, la bienveillance de ce tribunal ! Il accorde les circonstances atténuantes à cet exploitateur qui n'a pas déclaré un accident survenu à un enfant... Pour un peu, il l'encouragerait à les estroper !

Il n'est pas besoin de dire que ces condamnations sont de la fumisterie.

Le patron Amos continuera à faire trimmer des gosses, à les exploiter sans vergogne, à se moquer des accidents qui leur arrivent... Et ce, tant qu'il n'aura pas, pour le mater, à compter à nouveau avec un Syndicat fort et énergique.

Les Agriculteurs de l'Hérault

Ils posent plusieurs revendications et se préparent à les imposer

Les travailleurs agricoles de Béziers et les délégués des huit Syndicats des travailleurs de terre des environs se sont réunis, l'autre dimanche, à la Bourse du Travail de Béziers.

Plus de 800 travailleurs assistaient au Meeting. Le Camarade Cheytron, secrétaire du Syndicat de Coursan a pris la parole pour exposer et commenter les revendications syndicales.

La réunion s'est terminée par l'acclamation de l'ordre du jour suivant :

Considérant qu'il importe d'obtenir des propriétaires de l'Hérault l'allocation de deux litres de vin potable par jour et par ouvrier agricole, (1 litre pour les femmes), allocation qui a déjà été obtenue par les travailleurs de l'Aude et des Pyrénées Orientales,

Les travailleurs agricoles de l'Hérault décident d'employer tous les moyens pour faire aboutir cette revendication, en même temps que l'amélioration du couchage pour les domestiques et mésestiers, la substitution de la grande à la petite dépense pendant toute l'année, ainsi que le maintien des tarifs syndicaux dans toute la région.

Ils blâment la C. G. V. qui n'a tenu aucune des promesses faites aux ouvriers cultivateurs, et invitent tous les camarades travailleurs de la terre, sans exception, à venir au Syndicat qui, plus nombreux et plus puissants, préparera et fera aboutir des revendications donnant satisfaction à tout le prolétariat paysan.

Ils regrettent que les invitations tardives n'aient pas permis à tous les Syndicats d'assister à ce meeting, mais comptent sur leur concours solidaire pour la prochaine réunion.

Vive l'organisation ouvrière.

Les Paysans de la Guerche

Ils viennent de subir un échec par inconséquence de quelques-uns

La grève des ouvriers agricoles vient de prendre fin. Cette grève commencée dans d'excellentes conditions et qui devait se terminer par un succès éclatant se traduit par un échec, grâce à la trahison et au manque d'énergie de quelques inconséquents qui se sont jetés aux pieds du patronat.

Nous souhaitons que la leçon ne soit pas trop dure à ces individus et à ceux qui ont cru devoir les suivre dans leur funeste mouvement de recul.

Le Comité de grève retire l'appel à la solidarité qu'il avait été contraint de lancer et invite les organisations à cesser leur envoi de fonds en les priant de les réserver pour les luttes futures.

Le Comité adresse en même temps tous ses remerciements aux camarades et aux organisations qui ont envoyé leur obole, montrant ainsi que le prolétariat savait s'unir pour lutter contre ses exploitateurs.

Le Secrétaire du Comité de grève, H. MONOT.

Les Cordonniers Parisiens

Ils résistent depuis neuf semaines au lock-out patronal

Depuis le 25 avril, les cordonniers consommateurs sont en lutte contre leurs patrons. Avant le conflit actuel, lorsque les ouvriers réclamaient à leurs exploitateurs une augmentation, le principal argument invoqué par ceux-ci pour s'y refuser était :

« Comment voulez-vous que je vous augmente Monsieur X... patron lui aussi, vend tout aussi cher que moi, et paie moins les ouvriers. Supprimez cette concurrence de sa part, et alors je verrai. »

Décidés à faire disparaître de la discussion de tels arguments, les ouvriers, dans leur Syndicat, en recherchèrent les moyens. Ils résolurent alors de classer, de sérier les patrons en appliquant à chaque série un tarif de façons, établi en tenant compte du genre et de la difficulté du travail à exécuter, et en se basant ensuite sur les façons payées dans certaines maisons.

Ce tarif présenté chez quelques patrons, fut accepté après discussion. Mais lorsqu'il s'agit d'obtenir la même acceptation de la part des maisons Thomas, Justessen, Pillon, Galoyer et Marché, alors on vit que l'argument invoqué par les patrons et cité plus haut était un faux-fuyant de leur part.

En effet, Non seulement ces messieurs ne voulaient rien entendre, mais les autres patrons eux-mêmes discutèrent sur la situation qui leur était faite, et l'on vit alors cette chose au moins bizarre, des patrons qui comme Costa, Meyer, etc., ne risquaient rien, n'étant pas touchés par la classification du syndicat, parce qu'ils payaient le tarif maximum élaboré, se solidariser avec les patrons visés par le Syndicat, patrons qui payaient moins de façon, tout en vendant aussi cher. Et lorsque sur le « Moniteur de la Cordonnerie », leur journal, messieurs les patrons, nient le lock-out, démentent ce fait d'une entente entre 22 patrons refusant de donner du travail à leurs ouvriers, parce qu'il y avait grève chez les 5 autres, nous ne savons ce qu'il faut le plus admirer de leur impudence ou de leur incobérance.

Vous avez décrété le lock-out, messieurs, et parce qu'aujourd'hui, devant les résistances ouvrières vous avez été amené à le rompre vous-mêmes, il peut vous plaire de nier que ce lock-out ait existé, vous n'en empêchez pas moins le fait brutal lui-même de vous donner un éclatant démenti.

Vous l'avez rompu pour plusieurs motifs D'abord, parce que parmi ceux d'entre vous qui avaient signé le lock-out, il s'en est trouvé qui usaient de tous les moyens à leur disposition pour faire faire leur ouvrage, certains même dans des villas qu'ils possédaient, comme les autres, parmi vous, messieurs, ne pouvaient satisfaire à une partie minime des demandes de leur clientèle, même en faisant faire le travail par des renégats et dans d'aussi mauvaises conditions que les premiers, il s'en est suivi pour chaque signataire, la nécessité de reprendre toute sa liberté d'action, et le lendemain, un des vôtres, vous le savez, a signé le tarif syndical, accordant même une indemnité de 200 francs à ses 6 ouvriers, reconnaissant ainsi qu'il y avait eu une bêtise commise de sa part.

Vous voudriez un embauchage régulier, messieurs les patrons, les ouvriers aussi, mais ils veulent surtout que vous reconnaissiez qu'il y a un syndicat ouvrier, en apposant votre signature sur les tarifs présentés par eux. Ils veulent que ces tarifs soient apposés à vos guichets, pour que vous ne fassiez plus de dupes. Ils veulent que les patrons auxquels on ne demandait rien et qui ont pris part au lock-out, soient punis et reçoivent une leçon en payant des façons supplémentaires, en signant le tarif qui leur a été présenté par leurs ouvriers.

Surtout pas de coupes sombres. Nous ne le tolérerons pas. Vous mentez effrontément messieurs, quand vous dites que des ouvriers gagnent 14 et 16 francs par jour, vous le savez et s'il vous fallait reproduire les gains annuels de tous les ouvriers de commande de Paris, et tirer une moyenne, vous savez très bien que ce gain de 14 à 16 francs, serait réduit à 4 ou 5 francs par jour, pour un travail irrégulier et crevant, parce que saisonnier.

Malgré tout ce que vous pourrez décider et faire, les bons ouvriers — car c'est eux qui luttent — sont décidés à résister jusqu'au bout.

La grève continue dans 12 maisons. 160 ouvriers attendent de la solidarité ouvrière, les subsides nécessaires pour faire bouillir les marmites communistes, qui fonctionnent depuis le début de la grève. Nous espérons que cette solidarité ne fera pas défaut, envers un syndicat qui fit toujours son devoir.

Adresser les fonds au camarade Drei, secrétaire de la Fédération des Cuirs et Peaux, 33, rue Grange-aux-Belles.

Un Congrès d'Affameurs

Les patrons du tissage de coton ont délibéré sur les meilleurs moyens pour exploiter leurs ouvriers

Comme je l'ai indiqué dans l'un des derniers numéros de la Voix du Peuple, le Congrès patronal International des filateurs de coton s'est tenu à Paris dans les premiers jours de juin. Plus de 300 représentants de l'industrie cotonnière du monde entier y assistèrent.

M. Cruppi, ministre du Commerce, y représenta le gouvernement. Dans son discours ce personnage insista tout particulièrement sur l'importance de la production du coton.

« Cette question, a-t-il dit, est devenue une question sociale qui préoccupe non seulement les industriels, mais aussi tous les gouvernements ».

En effet, le coton est un des produits qui, plus d'une fois, a donné lieu à un agiotage effrené. Les Américains qui détiennent la presque totalité de la production du coton brut en ont profité. L'un d'eux accapara même un jour, c'était en 1904, toute la production et fit augmenter de presque d'un tiers le prix du coton.

Aussi les principales questions envisagées par le Congrès patronal peuvent se ramener toutes aux moyens de lutter contre l'accaparement Américain.

Ces questions sont :

1° Les contrats d'achat du coton.
2° Le chômage International en cas de surproduction.
3° L'assurance mutuelle Internationale.

Aucune solution définitive n'a été prise par le Congrès. Il a nommé des Commissions qui, chacune, ont pour mission d'étudier ces questions et d'apporter, le plus rapidement possible, une solution.

Il serait donc très hasardeux de conclure dès aujourd'hui sur l'une ou l'autre de ces questions.

Néanmoins, j'ai voulu savoir. La question du chômage International et celle de l'assurance mutuelle avaient attiré ma curiosité. Je me suis renseigné auprès d'une personne compétente et voici le résumé de la conversation que j'ai eu sur le Congrès patronal International :

Depuis longtemps les filateurs Européens étudient les moyens d'être efficacement armés contre les vendeurs de coton brut, Américains et autres.

Chaque place a ses usages différents. De cette différenciation d'usage il résulte que les cours de vente de ces différents places ne sont pas comparables.

Ainsi, comme exemple, on me citait les places de Liverpool et du Havre.

A LIVERPOOL on porte sur les factures le poids brut dont on déduit :

1° Le poids des cercles entourant les balles ;
2° Le double draft (D. D.) soit 2 livres en compensation de la détérioration inévitable du coton pendant son transport et son séjour en magasin.
3° Le draft (D) une livre par balle sur le poids net facturé ;
4° La tare : poids de l'emballage ; évalué à un poids fixe déterminé par usage.

Au HAVRE, on opère différemment. Sur les factures du poids brut on déduit :

1° Les cercles et liens ;
2° La tare évaluée à 4 0/0 du poids net ;
3° Le don : en compensation du déchet et de l'altération inévitable pendant le transport et le séjour en magasin ;
4° Le surdon : forfait facultatif à raison d'avaries ou de mouillure accidentelle.

En outre à Liverpool le paiement se fait dans les dix jours. Au Havre dans les quinze jours avec escompte.

Cette différenciation de procédés présente donc de sérieux inconvénients pour les acheteurs.

D'autre part, si les filateurs veulent lutter, avec quelques chances de succès, contre les exigences des cotonniers Américains, ils ont tout intérêt à faire disparaître ces différentes appréciations du poids dans leur fondre en une seule catégorie, identique sur toutes les places.

Par conséquent la question des contrats d'achat de coton soumise à la Commission nommée par le Congrès se résume : à unifier la façon d'établir les factures.

C'est donc une question patronale au premier chef.

Plus sérieuse est la question du chômage international pour la classe ouvrière. L'estime que les travailleurs n'ont pas le droit de s'en désintéresser. Dans la mine, dans le textile et aussi dans la métallurgie, la question des prix de vente, des Comptoirs, des Ententes, ou Cartells entre fabricants jouera de plus en plus un rôle important dans nos conflits.

La question du chômage International, posée par les patrons filateurs Anglais au Congrès International peut se ramener à une lutte contre le TRUST des cotons Américains.

Elle indique une forme nouvelle de lutte de la classe capitaliste : La lutte des fabricants de produits finis contre les détenteurs accapareurs de la matière première, nécessaire à la fabrication de ces produits.

Par conséquent, elle marque une phrase importante de l'évolution capitaliste. Comme les Métallurgistes de l'Est, groupés dans leur Comptoir des fontes, luttent, actuellement, contre les prétentions des charbonnistes — matière première des Métallurgistes — du Nord, du Pas-de-Calais, de la Ruhr (Allemagne) et de la Belgique, les filateurs de coton Européens s'apprennent à lutter contre les cotonniers Américains.

A vrai dire, ce ne sera pas la première fois que les filateurs entameront cette lutte. En 1904, je l'ai déjà dit, un Américain, M. D.

J. Sully, accapara toute la production des Etats-Unis. Il prit, pour cela, des engagements fermes d'achats avec les agriculteurs Américains.

Immédiatement le coton qui se vendait 6. d. 6., au début de la campagne, monta à 8. d. 96 la livre.

Que firent les fileteurs ? Ils diminuèrent leurs achats de coton. Ils réduisirent leur production en arrêtant chacun un certain nombre de broches de leur filature, d'où chômage limité pour les ouvriers.

Alors, le « Roi du coton », comme on appelait M. D. J. Sully, lié par ses engagements d'achat avec les agriculteurs d'une part et, d'autre part, voyant de l'autre côté diminuer sa vente, puisque les fileteurs Européens ne lui achetaient presque plus de coton, fut obligé de suspendre ses paiements. Il fit faillite, vaincu par les fileteurs.

Ces derniers ont profité de l'expérience et le résultat acquis dans cette lutte s'est continué sous la forme d'un accord tacite entre les fileteurs. Ils se dirent que les Américains, détenant les deux tiers de la production du coton, peuvent à nouveau vendre demain à un accapareur qui, achetant toute la production du coton fera hausser les prix à sa fantaisie, — provoquant ainsi des pertes sérieuses chez les fileteurs Européens. L'Amérique est féconde en ces sorte de marchés.

C'est pourquoi la Commission nommée par le Congrès recherchera les bases d'une entente entre tous les fileteurs Européens. Le propre de cette entente sera de déterminer la capacité de production de chacune des usines ou filatures y adhérentes. D'établir un quantum (chiffre) de production qu'elles ne pourront pas dépasser.

De plus, si un jour, les prix du coton brut, pour une cause ou une autre, paraissent aux fileteurs trop élevés, par le mécanisme même de l'entente chaque filature adhérente recevra un ordre du Comité lui enjoignant de réduire d'un quart, ou d'un tiers sa production. Suivant l'intensité de la lutte, sa durée, les fileteurs arrêteront leurs usines un jour, ou deux jours par semaine, ou même se contenteront d'arrêter un ou deux métiers.

Les circonstances seules tracent, dans ce cas, la ligne de conduite à suivre.

Les périodes de chômage, pour nos camarades du textile des Vosges, ne seront plus ainsi des surprises. Ils sauront d'où viennent les coups. Ils pourront établir, non des responsabilités, mais des moyens de lutte efficaces pour résister à ceux qui font si bon marché de leur capacité de travail et de leurs besoins de vie.

Enfin, l'assurance mutuelle internationale, portée à l'ordre du jour de ce Congrès, consiste en une assurance mutuelle des fabricants fileteurs adhérents à cette entente. Entre eux, au moyen de cotisations plus ou moins fortes, ils se garantiraient contre les pertes résultant principalement de leurs achats en hausse des matières premières. Hausse qui ne répercuterait pas au prix de vente des produits fabriqués, diminuant d'autant leurs bénéfices.

Comme on le voit la lutte entre les accapareurs Américains n'a pas fait perdre de vue à ces capitalistes le côté pratique.

Mais, que devient dans tout cela la classe ouvrière ? Prise dans cette lutte, entre deux camps, celui des producteurs et celui des fabricants, elle a toutes les chances d'être broyée. Sa capacité de travail à elle, ses besoins n'entrent pas en ligne de compte pour les capitalistes.

Que l'entente provoque une hausse du prix des produits que fabriquent les travailleurs, son salaire n'en est nullement augmenté. Elle paie le produit qu'elle consomme plus cher. Seul le capitaliste en profite.

Au contraire, l'Entente, Cartel ou Complot prévoit-elle une diminution des prix, elle rarifie, sur le marché, ses produits en diminuant sa production ; les travailleurs sont ainsi mis en chômage. Résultat : d'un côté comme de l'autre, la misère pour le travailleur !

Il est donc indispensable que les militants se mêlent un peu plus au mouvement économique pratique. La théorie est excellente, à condition que l'on n'oublie pas que, pratiquement, il y a aussi quelque chose à suivre de près, à connaître, à pénétrer.

C'est pourquoi il ne faut pas se dissimuler que, de plus en plus, les cours des actions, les dividendes et bénéfices bruts des sociétés anonymes seront autant de « baromètres », si je puis m'exprimer ainsi, qui devront, non pas régler nos efforts, mais être les avertisseurs de l'heure où nous devons agir, pour porter sérieusement nos coups, et atteindre la classe capitaliste à son seul endroit sensible : au coffre-fort.

Connaissant mieux la vie, les mouvements économiques nationaux et mondiaux nous agissons avec plus de sûreté. Nos grèves, quand elles auraient lieu, seraient une gymnastique plus puissante qu'à l'heure actuelle, car elles auraient plus de chances d'aboutir.

Enfin, nous ferions disparaître de l'esprit de nos camarades cette tendance fâcheuse, regrettable, qui les pousse, en période d'activité économique, — de vaches grasses disent les capitalistes — à faire des 12, 13 et 14 heures par jour, puis — en période de « vaches maigres », de chômage — à se mettre en grève. Ainsi s'implanterait cette conviction que le chômage n'est pas propice aux mouvements de grève. Qu'il faut, pour présenter des revendications, profiter des périodes d'activité.

C'est le contraire qui se produit actuellement. Il est donc urgent d'y remédier. Nous ne ferons rien perdre, au contraire, au caractère révolutionnaire de notre action et de notre agitation. Nous avons tout à y gagner. Si même nous ne suscitons, en agissant ainsi, que des militants, le résultat serait appréciable.

A ceux qui ont confiance dans l'avenir du syndicalisme à y songer et à agir.

Dans le Bassin d'Anzin

Conférences de Merrheim aux Métallurgistes et aux Mineurs

Le Syndicat des Métallurgistes d'Anzin se heurtant à toutes sortes de tracasseries policières et patronales a voulu élargir son action.

Il y a quelques mois, il créa des sections dans les localités environnant Anzin. Il faut dire qu'à Anzin, Denain, etc., nombreux sont les camarades métallurgistes qui prennent les trains ouvriers, car ils habitent presque tous dans les villages environnants.

D'autre part, la méfiance, la terreur sont tellement grandes que dans les localités mêmes où sont situées les usines, il est presque impossible de constituer une organisation syndicale et surtout de l'y maintenir.

Le Syndicat des Métallurgistes d'Anzin a donc pensé qu'en allant dans les villages où habitent les ouvriers, loin des usines, il serait possible de grouper plus facilement et plus solidement les camarades.

Afin de consolider les sections qu'il a créées, il a fait appel à l'Union fédérale de la Métallurgie, qui a envoyé le camarade Merrheim pour visiter les sections.

Avec lui, le samedi 13 juin, nous avons conféré à Beuvrages ; le 14, à Hénin et à la Sentinelle ; le 15, à Bruay ; le 16, à Raismes ; le 17, à Vieux-Condé ; le 18, à Anzin ; le 19, à Aulnoy ; le 20, à Anzin.

Partout, les camarades avaient répondu à l'appel du Syndicat. Partout aussi, nous avons recueilli de nouvelles adhésions, — à part à Vieux-Condé où la peur et les divisions ont tenu les métallurgistes chez eux. Cinq ou six millions seulement avaient en le courage de se présenter à la réunion.

C'est vraiment là une triste constatation ! Espérons que ces militants réussiront sous peu à ranimer l'énergie des travailleurs de Vieux-Condé. Dans toutes ces réunions, des ordres du jour de félicitation et de gouvernement d'assassins ont été votés, au grand déplaisir du commissaire spécial qui ne nous quitta pas d'une semelle.

Enfin, le 20 juin aussi, sur la demande du camarade Aubry, délégué mineur de la Sentinelle, Merrheim retourna à la Sentinelle expliquer aux mineurs les causes du différend avec la C. G. T.

Merrheim regretta l'absence d'un délégué du Vieux-Syndicat. Il rappela que quand il avait accepté de revenir à la Sentinelle pour traiter cette question, il avait demandé au camarade Aubry qu'il écrive pour avoir un délégué. Il paraîtrait que ce camarade n'eût pas le temps d'écrire !... Bref, en l'absence d'un délégué pour lui répondre, Merrheim fit succinctement l'exposé des difficultés traversées par le prolétariat minier avant d'en arriver à l'Unité actuelle. Il rappela la scission de 1902, au Congrès d'Alais ; la grève générale de 1902 et les incidents avec le Syndicat de Montceau. Puis, les diverses demandes d'adhésion, faites en 1903, et le refus du Comité Confédéral de faire un choix.

Le Congrès de Carmaux, en mai 1903, où l'accord ne put se faire et où même il fut refusé d'entendre le camarade Garnery, délégué confédéral.

Il rappelle ensuite le Congrès du 1^{er} mai 1904, d'où sortit l'Union Fédérale des Mineurs, avec comme secrétaire le camarade Merzet. Rapidement il passe sur les incidents de la grève de 1906.

Enfin, il expose, documents à l'appui, les incidents que provoquèrent les accusations de Basly, contre le jeune Syndicat du Pas-de-Calais à propos des fonds versés, par Montceau, au bénéfice des veuves de Courrières. La nomination des délégués confédéraux. La suspicion lancée contre ces délégués, avant de les connaître et sans rien savoir de leurs intentions, par le Vieux-Syndicat.

L'ordre du jour voté à la suite de cette lettre par le Comité Confédéral. Ordre du jour que le Comité a confirmé lundi dernier en attendant que soit formulée une déclaration promise par le citoyen Cordier, donnant satisfaction au Comité Confédéral.

Le camarade Aubry lui répond quelques mots ; puis il lit le dernier article de Basly, publié par le « Réveil du Nord » du 14 juin.

Merrheim répond qu'il n'a pas à tenir compte de cet article qui ne répond nullement à l'ordre du jour du Comité, mais déplace la question et les responsabilités. L'article signalé par Pouget, n'est pas un article signé par Basly, mais par « la Rédaction du « Réveil du Nord » et il est un incident d'une campagne de calomnies.

Puis, Merrheim conclut en disant, qu'à son avis, si le Comité a maintenu l'ordre du jour du 22 janvier 1907, c'est qu'il entend pour l'avenir dégager sa propre responsabilité. Si à l'avenir, dit-il, vous étiez encore trompés comme en 1902 et 1906, le Comité Confédéral veut au moins avoir le droit de dire qu'il a tout fait pour que ses avertissements soient entendus des travailleurs de la mine.

A eux de voir maintenant ce qu'ils ont à faire.

Les applaudissements des camarades mineurs qui avaient répondu à l'appel du délégué mineur ont démontré que Merrheim avait été compris.

Mineurs et métallurgistes du bassin d'Anzin souhaitent vivement que, bientôt, tout le prolétariat de la mine soit à la C. G. T.

J. HENIN,
Secrétaire du Syndicat des Métallurgistes d'Anzin.

En Seine-et-Oise

Infernale exploitation. — Paiement en jetons et cantines patronales. — L'action syndicale

La propagande syndicale incessante, donne de bons résultats en Seine-et-Oise. Dimanche, 21 juin, eut lieu un meeting aux carrières d'Argenteuil, Sannois et Cormelles.

Il faut dire que dans cette région l'exploitation des ouvriers est des plus odieuses. Les ouvriers se nourrissent — ou plutôt sont nourris — dans d'infâmes cantines, de même qu'ils ne touchent pas les fours à plâtre, car ils ne touchent pas d'argent, mais des jetons. Ainsi, ce n'est pas même le salariat qui est, pour ces exploités, la dernière forme de l'esclavage. On en est encore à l'esclavage de l'ancien régime.

La plupart de ces malheureux, sont des Italiens. Il est difficile de les grouper. Cependant le courage et la persévérance des militants syndicalistes en viendront à bout. Les camarades veulent arriver, d'ici peu, à supprimer le couchage sur les fours

et aussi ces cantines patronales où l'on paie en jetons.

Le 28 courant, l'Union des Syndicats de Seine-et-Oise organise une grande réunion à Sévres.

Les camarades Billard et Lapière de Seine-et-Oise y prendront la parole. De plus, le camarade Merrheim, de la Fédération des Métallurgistes, a promis ses concours à cette belle réunion de propagande dont nous espérons tous les meilleurs résultats. Il s'agit de multiplier les sections des Syndicats départementaux.

L'Union des Syndicats de Seine-et-Oise fait à ses Syndicats l'appel suivant, que les autres Unions — s'il y a lieu — devraient bien imiter :

Les Syndicats du département « ou les sections de Syndicats nationaux existant dans le département » qui n'ont pas encore envoyé leur adhésion à l'Union des Syndicats, ou dont la cotisation de 1908 n'est pas encore payée, sont invités à régulariser leur situation au plus tard.

Le deuxième trimestre de la cotisation de votre Union à la Confédération Générale du Travail doit, en effet, être payé avant la fin du mois de juin. Or, en même temps qu'il enverra cette cotisation, le trésorier enverra également la liste des Syndicats adhérents au pair de leur cotisation ; et, comme c'est cette liste qui servira à établir ceux des Syndicats de Seine-et-Oise qui sont régulièrement confédérés et qui, par conséquent, pourront participer ou être représentés au Congrès de Marseille, les Syndicats (ou Sections de Syndicats Nationaux) sont invités à se hâter.

Les adhésions doivent être adressées au camarade Lapière, secrétaire de l'Union des Syndicats, 44, rue de Pontoise, à Argenteuil, et les cotisations au camarade Hébert, trésorier, 12, rue Edouard-Charlot, à Versailles. Le droit d'admission est de un franc et la cotisation de 0 fr. 25 par syndiqué et par an.

Le Chômage organisé

MIEUX VAUT DIRE :
LA FAMINE ORGANISÉE !

On a lu plus haut les réflexions de Merrheim sur l'organisation du chômage par les capitalistes du tissage de coton.

Or, c'est chose faite ! Voici le court fillet, cueilli dans un journal patronal, qui précise les conditions de cette organisation de la famine pour les ouvriers de cette industrie :

« Le « chômage organisé » ayant été reconnu comme l'un des remèdes les plus « efficaces » à la crise que subit, depuis trop longtemps, l'industrie du tissage mécanique de coton, il a été décidé ce qui suit :

I. — Le tissage mécanique de coton en France est subdivisé en quatre régions : Est — Ouest — Nord — Centre et Midi. Les Syndicats ou groupements de chacune de ces quatre régions, nomment chacun trois membres titulaires et trois membres suppléants au Comité directeur.

Ce Comité prend le nom de « Section de chômage », et pourra décréter le chômage des métiers ainsi que l'importance et la durée de ce chômage ».

II. — La décision du Comité-Directeur est « obligatoire » pour tous les métiers adhérents ; toutefois, afin de réserver la liberté de chaque adhérent il est institué une indemnité de rachat de 0 fr. 25 par métier et par jour que paieront les industriels continuant à travailler après la déclaration du chômage.

III. — Cette cotisation de rachat sera versée dans une caisse dite « Caisse de chômage », dont les fonds seront distribués aux métiers pratiquant le chômage ».

Les populations ouvrières intéressées sont désormais averties. Quand elles se verront mises en chômage pour un jour ou deux par semaine, elles sauront qu'elles subissent la répercussion des jeux de Bourse des malfaiteurs patronaux.

Et dire qu'on s'indigne quand un « apache » fait le coup du « Père François » à un passant... Et qu'on n'a pas de colère contre les misérables qui, pour la réussite de leurs scélérates spéculations, tuent non pas un individu, mais des centaines... Il est vrai que les scélérates capitalistes tuent en douceur, lentement, et n'emploient pas le couteau.

Centralisme contre Fédéralisme

La méthode dont sont fiers les Allemands est le CENTRALISME ; leurs organisations syndicales s'inspirent de l'étatisme absolu et dans tout l'empire de Guillaume, on s'efforce d'annihiler les faibles organisations fédérales, — appelées là-bas « localistes ».

Mais, voici que s'importent en France ces méthodes centralistes. Ces derniers temps fut constitué à Paris un groupement dont le but était soi-disant l'Union des ouvriers allemands ; mais l'observateur pouvait déjà percevoir ce que cherchaient les fondateurs. La preuve en fut faite le 23 mai, lors de la première réunion publique. L'orateur, l'un des fondateurs, le camarade Steiner, traita des récentes luttes corporatives en France.

Son thème fut la louange du centralisme allemand et la critique acerbe du syndicalisme fédératif des Français, dont fut dit tout le mal possible. Conclusion : il est du devoir de chacun de travailler à l'importation en France du système teuton.

Il y eut quelques protestations et critiques, qui donneront à réfléchir aux centralistes et leur prouveront que, même chez les Allemands, le centralisme n'est pas aussi en honneur qu'ils le proclament.

A répandre

Nouveau Manuel du Soldat

acquitté par le jury de la Seine.
L'exemplaire 0 fr. 45, franco. — 10 exemplaires, 4 francs. — 100 exemplaires, 4 fr. 50 port compris.

Victoires Ouvrières

DANS LE BATIMENT

Les ouvriers du Bâtiment de Trévoux ont obtenu 55 centimes de l'heure au lieu de 50 ; les manoeuvres obtiennent aussi 5 centimes d'augmentation. Les camarades obtiennent aussi une indemnité de déplacement de 10 centimes par kilomètre.

LES TERRASSIERS PARISIENS

Dans la terrasse, de ci, de là, il y a toujours grève, — soit sur un chantier, soit sur un autre.

Et, grâce à leur cohésion, les terrassiers sortent presque toujours victorieux de ces conflits. C'est ainsi que, ces jours derniers, après quelques jours de grève, un nouveau patron a donné satisfaction aux camarades. Cet entrepreneur, nommé Leblanc, est le trente et unième qui souscrit aux conditions du Syndicat.

Les Grèves

DANS LE BATIMENT

Les Fumistes parisiens

Depuis le 5 mai, les ouvriers fumistes sont en grève. Les patrons avaient fait, il y a trois semaines, des offres dérisoires : ils voulaient bien faire droit aux revendications des grévistes... mais pour juillet 1909.

On ne pouvait mieux se moquer des camarades. Inutile de dire que ceux-ci ne se sont pas laissés prendre à ce piège grossier. Ils continuent la lutte, bien décidés à ne reprendre le travail qu'après avoir obtenu 90 centimes de l'heure et un déplacement de 1 franc hors barrière et de 2 fr. 50 en province.

Les grévistes sont au nombre de 500. Ils comptent sur la solidarité ouvrière pour les aider à vaincre leurs exploités.

Adresser les fonds au Comité de grève, camarade Bordas, 3, rue du Château-d'Eau, Paris.

Les peintres enduiseurs

Depuis une huitaine, ces camarades sont en grève, réclamant 10 centimes d'augmentation par heure, soit : Journée de 9 heures et 1 fr. 20 de l'heure. Plusieurs entrepreneurs ont demandé à adhérer aux conditions des grévistes, mais ceux-ci entendent ne reprendre le travail qu'après que tous les patrons auront cédé.

Les Démolisseurs parisiens

Grâce aux provocations policières, une petite bagarre s'est produite proche un chantier, à Grenelle. On fait grand tapage de l'incident. Les grévistes ne s'en émeuvent pas, sachant bien que ce sont les procédés du « Grand Filic ». Ils continuent la grève sans répit.

LES DEBARDEURS PARISIENS

La grève des débardeurs des sables, cailloux et meuliers du port de Paris continue sans aucune défaillance ; bien au contraire, tous ont la ferme conviction, que grâce à leur entente, ils arriveront à un résultat complet.

Ainsi que les camarades de Draveil, ils ont une victoire à enregistrer : la Société d'extraction, anciennement Maison Pers, a souscrit à toutes les revendications.

Le travail a donc repris mardi aux grues de cette entreprise, et les camarades ayant recommencé, se sont engagés à verser 20 0/0 de leurs salaires à la caisse de résistance, jusqu'à victoire complète de leurs frères de misère encore en lutte.

Néanmoins, la tâche est lourde pour la caisse des travailleurs des transports et manutentions, c'est pourquoi appel est fait à la solidarité de tout le prolétariat.

Adresser les fonds au camarade Mazaud, trésorier de l'Union Syndicale des travailleurs des transports et manutentions, 3, rue du Château-d'Eau, Paris.

En province

A Montceau, la grève continue depuis 25 jours. De même à Reims, Brive, Tourcoing, Orléans, Bécon, Vire.

Les maçons de Marseille

Les patrons de Marseille viennent de prononcer le lock-out dans l'espoir de briser l'organisation syndicale. Leur coup ne paraît pas réussir : Sur 300 chantiers, une quarantaine seuls ont été fermés.

LES VERRIERS DE CREIL

Depuis huit jours, les verriers du bague Bénillaud et Cie sont en grève.

Ces « honorables » industriels prétendent qu'à leur gré, un certain nombre de leurs ouvriers travailleront sans rouspétance à raison de 2 francs par jour ; et, en outre, ils s'opposent à ce qu'un été, ceux-ci prolongent leur repos d'un quart d'heure au petit déjeuner et d'une demi-heure au repas de midi.

La grève suit son cours. Jusqu'ici, les négociations se sont limitées à des échanges de correspondances.

Comme toujours, les flics de notre bonne République « démocratique et sociale » veillent avec une tendre sollicitude sur la précieuse peau patronale.

Appel est fait à la solidarité. Les Syndicats sont instamment priés de n'y pas rester sourds.

Adresser les secours à Georges Ricouard, trésorier, 8, rue de Gournay, Creil.

LES VERRIERS DE BRARDVILLE

La lutte continue sans changement. Les camarades sont résolus à ne reprendre leur infame métier qu'après avoir obtenu satisfaction.

VERRIERS DU BOUSCAT

Depuis le 31 mai, le patron de la verrerie, un rejeton du Rösséguiet de Carmaux, a licencié son personnel, déclarant qu'il ne reprendrait que les ouvriers qui se désintéresseraient du Syndicat.

Les camarades font appel à la solidarité. Adresser les fonds à Fomler, rue Gauthier-Lagardère, 13, Le Bouscat (Gironde).

LES PAPIETIERS DE BALLANCOURT

La rouspétance patronale vient de faire échec à un bon Syndicat : Les papeteries de Ballancourt voulaient la grève, les camarades sont tombés dans le piège, ils ont cessé le travail et, après trois jours de conflit, la grève a cessé avec le renvoi d'une vingtaine d'ouvriers.

LES MEULIERS D'EPERON

Les meuliers d'Epéron, 10^e Section du Syndicat des carriers et terrassiers de Seine-et-Oise, sont en grève depuis le 12 mai dernier. Ils luttent sans défaillance et avec autant d'ardeur que le premier jour de grève.

Malgré plusieurs essais de reprise faits par le directeur de la Société générale, il n'a

point réussi, ni par la persuasion ni par l'intimidation. Quant au racolement de jaunes, il faut point y compter ; s'en trouverait-il, que les camarades meuliers et carriers d'Epéron se chargeraient bien de leur enseigner la morale.

Les camarades piqueurs de grès et les meuliers sont priés de ne pas se diriger sur Epéron sous aucun prétexte.

LES BRAS DE CHARLEVILLE

Après avoir lutté par la grève-tampon, les broisseurs ont proclamé la grève générale. Comme les camarades ont installé les soupes communistes depuis les premiers jours, ils sont en mesure de résister longtemps. Les patrons, devant l'élan des grévistes, songent à faire des concessions.

Chez les Employés

Les étapes de la volonté. — Succès de la minorité. — Pertes de la majorité. — Pas de scission

Dès les débuts de l'action engagée par la MINORITE du Conseil Fédéral, les Syndicats fédérés de province se sont émus.

Les uns, et ce sont les plus nombreux, ont compris qu'il se produisait enfin un mouvement nécessaire, dont l'utilité ne tarderait pas à se répercuter sur la marche de la Fédération.

Parmi ceux-là, il en est qui prirent résolument parti, se groupant sans retard avec ceux qui venaient de risquer cette évolution hardie, adoptant comme eux cet unique idéal, ce programme à la fois très simple et très explicite : s'intéresser exclusivement enfin aux destinées corporatives des Employés.

Ces Syndicats désignèrent leurs délégués au Comité fédéral parmi les camarades qu'ils savaient résolus à se maintenir irréductibles sur ce terrain nettement syndical.

La primitive minorité, celle constituée jusqu'après le Congrès de Toulouse, était numériquement très faible. Elle ne comptait guère que les Syndicats de Troyes, de Sens, des Courtiers et représentants-Paris (délégué Devilar) ; Pézenas (délégué Chenel). C'est dans des conditions d'apparences aussi défavorables que fut tenté l'accomplissement de l'action rénouvante de la Fédération.

Commencée à Nantes, poursuivie à Dijon et à Toulouse, cette action avait déjà recueilli, à défaut d'adhésions directes, des sympathies et des encouragements venus des Syndicats fédérés.

C'est ainsi qu'à Nantes, en 1905, un candidat unique, Devilar, opposait son nom à l'un des quinze désignés d'avance par la Majorité pour composer le Conseil Fédéral. Il obtenait les voix — bien indépendantes, celles-ci, de 15 Syndicats.

Dans les mêmes circonstances, à Dijon, en 1906, ce nombre de voix s'élevait à 21, contre 37 données au dernier élu de la liste officielle.

C'était un encouragement.

A Toulouse, enfin, plusieurs candidatures d'opposition furent posées.

Elles obtinrent les résultats suivants : Devilar, 25 voix ; Chenel, 23 ; Kosciuzko, 20 ; Bodéchon, 12.

La preuve de la sympathie croissante des syndicats fédérés était faite. Il ne restait à ces derniers qu'à manifester en se ralliant d'une manière effective à ceux qui veulent un programme fédéral d'action corporative et d'union ouvrière.

Sont donc venus, DEPUIS LE CONGRES DE TOULOUSE, voici dix mois, s'ajouter à la primitive minorité : Courtiers-Paris ; Employés Troyes ; Lens et Pézenas, les organisations suivantes :

Voyageurs et Représentants, Paris (délégué Cosset) ; Commis en Maçonnerie, Paris (Laborde) ; Béziers, Niort et Angers (Bodéchon) ; Dunkerque, Nice (Chenel) ; Cette, Périgueux (Devilar) ; Agen (Kohn) ; Grenoble (Kosciuzko) ; Elbeuf, Alençon (Duffau) ; Rouen (Fénon) ; Carcassonne (Rodaro).

Je ne puis manquer, en publiant cette liste, au devoir de remercier aussi les nombreux Syndicats ayant manifesté, par d'éloquents correspondances — en attendant mieux — leur attentive sympathie à l'action de la Minorité.

Je ne puis omettre non plus de faire remarquer que la plupart des délégations nouvelles avaient été offertes à Chenel ou à moi-même. Nous avons jugé plus équitable, et de meilleure garantie pour la Fédération, d'éviter cette centralisation de mandats. Il nous paraît que plus les hommes d'initiative seront nombreux au Conseil fédéral, plus les chances seront grandes d'obtenir la réalisation d'un programme purement corporatif, loin des tendances aux coteries ou aux personnalités.

Dans le nombre des Syndicats ci-dessus cités, il en est, tels ceux de Nice, Cette, Elbeuf, Carcassonne, qui n'avaient jamais été représentés au Conseil fédéral. Ils ont compris le tort que causait leur inertie.

Il en est d'autres qui, en dépit des relations amicales les unissant à certains membres de la Majorité — et qu'avec raison d'ailleurs ils n'ont ni rompus, ni suspendues, — ont voulu témoigner de leur souci de bien disjoindre les questions professionnelles d'avec les attaches cordiales nées par ailleurs.

C'est ainsi que la Majorité perdait divers syndicats : Alençon (ci-devant Augé) ; Grenoble (ci-devant Lucas) ; Périgueux (ci-devant Baglin) ; Dunkerque, Rouen, etc...

Constatons enfin, pour conclure, que sur 104 Syndicats fédérés, il en est 15 qui ont pris parti avec la minorité ; pas un n'a pris parti contre ; une dizaine attendent le Congrès de Rouen.

Deux Syndicats seulement, Orléans et Saint-Quentin, ont formulé quelques réserves, supposant que l'action de la minorité pouvait couper en deux notre Fédération.

Ce péril est d'ailleurs tout imaginaire. La minorité, aussi prudente qu

que de penser autrement) les Syndicats déjà nombreux...

Pour éviter toute division possible, l'attitude à observer était d'ailleurs aisée: Il suffisait à nos camarades de la minorité de répondre intégralement à la confiance témoignée par leurs mandants.

Ils avaient à éviter au Conseil l'intrusion de toutes les questions de personnalités, ce brandon de discorde, cette plaie purulente de certaines organisations syndicales.

Ils avaient à réaliser ce qu'ils avaient promis: la mise à l'ordre du jour des réunions, sans cesse et toujours, de questions professionnelles ou d'orientation syndicale.

Battus ou victorieux dans les votes émis sur ces questions, ils n'en ont pas moins, à chaque réunion du Conseil, apporté une pierre nouvelle à la construction de l'édifice fédéral dressé plus solidement chaque jour contre le patronat et jamais contre des camarades, ni en faveur de réclames satisfactions à tendances électorales.

La peut-être est tout le mystère du succès rapide d'estime qu'ils se flattent d'avoir obtenu auprès des Syndicats fédérés.

Constans enfin, e. il y a là tout un enseignement par lequel je veux terminer aujourd'hui, qu'en ce même laps de temps qui donnait à la minorité quinze mandats nouveaux, dont plusieurs retirés à la majorité, les gains de cette dernière étaient nuls et les pertes subies par elle ne recevaient par ailleurs aucune compensation.

Ce résultat est éloquent, si l'on considère surtout que le Bureau fédéral (secrétariats, trésorerie) est aux mains de la majorité, possédant ainsi toutes les attaches officielles, toutes les facilités de correspondance ou d'action qui font défaut d'autre part.

Mais la minorité a pour elle toute l'ampleur de sa volonté syndicale. Il faut croire que cette considération pèse sérieusement sur l'esprit de ceux qui veulent enfin voir les employés sortir de l'ornière dans laquelle, misérablement, ils se débattaient.

Et nous achevons ainsi cet exposé, nécessaire avant le Congrès, indispensable aussi pour prélever aux questions de tactique, d'organisation et de revendications corporatives qui feront l'objet des articles à venir.

Camille DEVILAR.

Ordres du jour contre le massacre clemenciste de Draveil-Vigneux

Nombreux, — tellement nombreux ! — sont les résolutions, motions et ordres du jour de protestation et de fédération qu'il nous est impossible, non seulement de les insérer in-extenso, — mais même de les résumer.

Que les camarades excusent notre brièveté !

Angers. — Le 13 juin, à la Bourse du Travail, meeting de protestation contre le massacre. Nombreuse assistance. Acclamation d'un ordre du jour foudroyant Clemenceau et sa clique.

Arles. — Le Comité général de la Bourse du Travail félicite le gouvernement et affirme que les crimes tel que celui de Vigneux ne cessent que quand les travailleurs seront maîtres des instruments de production.

Charleville. — Le Syndicat des Métallurgistes, non content de protester, affirme sa volonté de répondre, le cas échéant, à l'assassinat par la légitime défense.

Cherbourg. — Samedi dernier, meeting de protestation au cours duquel est affirmée la nécessité de répondre aux assassins du Pouvoir par la grève générale.

Limoges. — Le 17 juin, meeting de protestation, au Casino, avec le concours du camarade Bousquet. Un millier de travailleurs fêtaient le gouvernement. Le syndicat des boulangers vote un ordre du jour contre les assassins.

Blangy-sur-Bresle. — Syndicat des Verriers.

Cannes. — Meeting, organisé par la Bourse du Travail, sont fêtés les assassins clemencistes.

Marseille. — Syndicat des Mécaniciens vote ordre du jour de protestation et invite la C. G. T. à prendre des mesures pour répondre dans l'avenir à de semblables crimes.

Nantes. — L'Assemblée générale de l'Union des Métallurgistes, au nombre de 200, vote un ordre du jour contre les assassinats gouvernementaux.

Nîmes. — Meeting de protestation et vote d'un ordre du jour foudroyant les assassins, par les 600 travailleurs réunis.

Oullins. — La section syndicale des chemins de fer, dans son assemblée générale du 19 juin, a voté un ordre du jour qui associe à la haine contre le gouvernement le mépris envers les parlementaires aux votes serviles.

Monthermé. — Les travailleurs de Monthermé ont manifesté leur indignation par une démonstration publique, drapeaux syndicaux en berne. Puis, en une réunion où a été conspuée la Bête Rouge, ils se sont affirmés prêts à la résistance.

Paris. — L'Alliance Universelle des Diamantaires, réunie en Conférence Internationale, les 16 et 17 juin, à « l'Egalitaire », adresse son salut fraternel aux camarades de Draveil en lutte contre le patronat oppresseur.

Salué également les victimes de l'assassinat commis sous la responsabilité du gouvernement despotique de Clemenceau, Briand, Viviani.

Envoie une obole de 21 fr. 60 comme preuve de solidarité internationale.

Protestation du Syndicat des Coupeurs-Chemisiers.

Rennes. — Protestation de la Bourse du Travail.

Soissons. — Union des Syndicats.

Valence. — Le Conseil d'Administration de la Bourse du Travail.

Dunkerque. — Dimanche 21 juin, meeting de protestation. Nombreux les travailleurs du Port, de la Métallurgie, du Bâtiment, etc. Yvetot a dit les scélératesses du trio Clemenceau-Briand-Viviani et montré que l'armée est le chien de garde du Capital.

Epernay. — Jeudi 18 juin, meeting avec le concours de Dooghe, de Reims, et Yvetot. Un ordre du jour est acclamé contre les dirigeants qui ne se maintiennent au pouvoir qu'en offrant en holocauste aux filibustiers de la finance des cadavres d'ouvriers.

Action Fédérale

DANS LA MARINE DE L'ETAT

La Fédération des Travailleurs réunis de la Marine de l'Etat tiendra son neuvième Congrès, le 6 juillet prochain, à la Bourse du Travail de Paris.

Les questions portées à l'ordre du jour sont au nombre de six :

- 1° Minimum de salaire à 4 francs ;
2° Augmentation des retraites ;
3° Retraites proportionnelles pour les veuves et orphelins ;
4° Immatriculation des ouvriers en régie directe ;
5° Congé annuel de 15 jours à solde entière ;
6° Extension de la loi sur les accidents du travail aux ouvriers des arsenaux.

De nombreuses propositions émanant des organisations fédérées seront discutées à la suite de cet ordre du jour et présentées aux Pouvoirs Publics. — Pour le Comité Fédéral : le secrétaire : P. PRES.

LES TRAVAILLEURS DU TONNEAU

Le Comité Fédéral du Tonneau engage les Syndicats ouvriers de tonneliers et manutentionnaires des vins et spiritueux en gros à se faire représenter au Congrès National du Tonneau qui se tiendra à Paris, du 12 au 15 juillet prochain.

L'importance des questions à l'ordre du jour concernant l'essor et la vitalité de la Fédération et aussi la situation faite à tous les travailleurs, par le gouvernement conservateur qui est au pouvoir, font un devoir à tous les syndicats, fédérés ou non, d'envoyer des délégués pour affirmer leur solidarité dans la lutte prolétarienne et puiser de nouveaux éléments pour le combat futur.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Des rapports et du rôle des syndicats fédérés avec les coopératives de production ;
2° Des relations avec les syndicats professionnels étrangers ;
3° Modification à l'article 4 des statuts ;
4° Constitution du Comité Fédéral suivant l'esprit fédéraliste ;
5° De la stabilité du siège de la Fédération ;
6° Création d'un organe corporatif ;
7° De l'attitude à observer par les Syndicats et de l'antimilitarisme.

Pour les renseignements nécessaires adresser toute correspondance au Syndicat des ouvriers tonneliers et similaires, 182, rue de Charenton, Paris (XIIe).

CHEZ LES CARRIERS

Le Conseil Fédéral de la Fédération des Carriers et Chauffourniers a, dans sa séance du 31 mai, fixé la date du 2e Congrès des Carriers, aux 14 et 15 août prochain. Il importe que toutes les organisations adhérentes se fassent représenter à ces assises ouvrières, en mandant un délégué (directement ou indirectement, c'est-à-dire que les organisations éloignées pourront se grouper entre elles, dans leurs régions respectives afin que la charge pécuniaire soit diminuée).

Ces assises auront un point capital pour l'ouvrier extracteur. Une question primordiale de haute importance figurera à l'ordre du jour dans la circulaire qui sera adressée en juillet aux Syndicats. Cette question est une proposition de fusion entre les trois Fédérations : BATIMENT, CARRIERS, ARDOISIERS. Nous espérons que cette tactique aura une grande utilité au point de vue de la propagande fédérale. Les Syndicats devront aborder cette question dans la plus large mesure.

Quelques semaines nous séparent encore de cet important Congrès. Les Syndicats sont priés de se mettre en règle vis-à-vis de leurs cotisations fédérales ainsi qu'à l'égard de l'organe corporatif, « La Voix des Carriers », afin de pouvoir participer aux travaux du Congrès. Les organisations arriérées du 2e trimestre 1908 n'auront pas droit au Congrès.

Il est rappelé que le droit d'admission au Congrès est fixé à 3 francs par syndicat ; des détails relatifs au Congrès paraîtront dans la « Voix des Carriers » numéro de juillet.

Nous insistons vivement auprès de toutes nos organisations, de tous nos militants pour qu'ils fassent le nécessaire et le plus rapidement possible dans leur milieu. Pour participer au Congrès il faut : 1° Que les syndicats soient abonnés à la « Voix du Peuple » ; 2° Remplir les formalités citées plus haut au point de vue budgétaire ; 3° Envoyer le montant d'adhésion au Congrès qui est de 3 francs. Que celles de nos organisations qui ne remplissent pas ces trois obligations se hâtent de faire le nécessaire, car dans le cas où elles ne les rempliraient pas elles ne seraient pas admises au Congrès. — Pour le Comité Fédéral : le secrétaire, Ch. THIBAUT.

Tous les vendredis la VOIX DU PEUPLE est en vente dans les principaux kiosques de Paris.

A L'EXTÉRIEUR

POLOGNE

Appel à la solidarité en faveur des grévistes de Wilna

Le Comité à l'étranger de l'Union générale des Ouvriers Israélites, de Lithuanie, Pologne et Russie (Bound) fait un appel aux ouvriers de tous les pays pour venir en aide aux 4.000 grévistes dans l'industrie du tricotage de bas à Wilna et le district de Vitebsk.

Les salaires déjà misérables furent diminués encore ces derniers deux ans, de 20 à 30 p. 100, de sorte qu'un tiers des ouvriers de cette industrie ne gagnent plus que de 1 à 1 rouble et demi par semaine et la moitié des ouvriers de 2 à 2 roubles et demi par semaine.

Les entrepreneurs ont refusé de faire droit aux revendications ouvrières tendant à porter les salaires au taux antérieur. C'est alors que, le 18 février, 4.000 ouvriers de cette industrie ont abandonné leur travail. L'harmonie et la fermeté des ouvriers sont inébranlables ; tous déclarent vouloir plutôt mourir tout de suite de faim que de prolonger sous de pareilles conditions de travail la torture de la faim.

Au commencement de la grève, la saison était très favorable aux grévistes ; les commandes des entrepreneurs restant non satisfaites, grâce à l'attitude ferme de tous les grévistes.

Dans la 15e semaine de la grève, les patrons entrent en négociations avec le Comité de grève à Vilna, et semblent résolus d'accepter toutes les revendications ouvrières. C'est à ce moment que la police intervient en arrêtant plusieurs militants et en dissolvant l'Union Syndicale des tricoteurs de bas. Les patrons rompirent alors les négociations et la grève se prolonge avec des conditions beaucoup plus difficiles.

Malheureusement les grévistes sont au bout de leurs moyens pécuniaires et c'est le devoir des ouvriers d'autres pays et d'autres branches de venir au plus tôt à l'aide de ces braves camarades pour qu'ils puissent continuer leur lutte. D'autant que leur victoire ne peut pas être éloignée. Il y a beaucoup de pères de famille parmi les grévistes et notre parti a eu besoin jusqu'à présent de 1.000 roubles par semaine pour faire face aux nécessités de la grève.

Mandatés par les Comités de grève, nous nous adressons donc aux Centrales syndicales de tous les pays en les priant de venir à notre secours.

Prière d'adresser les envois d'argent avec indication du but à l'imprimerie Israélite, rue de Carouge, 81, Genève (Suisse).

ITALIE

Les travailleurs des Chemins de fer réclament d'avoir la charge de l'exploitation

Le Comité général du Syndicat des « ferroviari », réuni à Rome, a voté un long ordre du jour, dans lequel il s'affirme apte à prendre possession de la voie ferrée et à en assurer l'exploitation dans l'intérêt commun.

C'est là une manifestation qui, pour être actuellement théorique, n'en affirme pas moins le haut degré de conscience des travailleurs italiens de la voie ferrée.

Dans cet ordre du jour est posé ce dilemme :

Ou bien le gouvernement, écoutant le cri de douleur des « ferroviari », acceptera tout ce qui est justement demandé dans leur mémoire ; ou bien il confiera aux « ferroviari » la direction coopérative des voies ferrées aux mêmes conditions qu'elles étaient concédées aux compagnies privées.

Il est évident que le gouvernement italien restera sourd aux réclamations des « ferroviari ». Qu'importe ! L'idée d'expropriation jetée par eux, et qui est formulée de façon pratique, fera son chemin ; les travailleurs encore inconscients se familiariseront avec le projet d'exploiter eux-mêmes, directement, en méthode communiste, le réseau ferré qui est aujourd'hui exploité au profit unique de la bourgeoisie. Et, quand viendra l'occasion de l'expropriation, il n'y aura plus qu'à la réaliser, — les esprits s'y seront préparés.

Dans les Bourses du Travail

NEMOURS

Le Comité général, réuni le 16 juin, a décidé de n'accorder les secours de route qu'aux camarades munis du livret de vaticum de la C. G. T. (Section des Bourses). Les ouvriers de passage devront tenir compte de cette affirmation et ne se présenter pour toucher le vaticum que s'ils sont munis de ce livret.

MAZAMET

Nous rappelons aux organisations qui l'ignorent ou qui l'ont oublié que les correspondances entre syndicats confédérés doivent être adressées à l'Union des Syndicats ouvriers de Mazamet (Tarn), et non à la Bourse du Travail municipale.

Voici quels sont les Syndicats adhérents à l'Union des Syndicats ouvriers de Mazamet : Bâtiment, Charretiers, Tanneurs, Textile.

LE HAVRE

Au Havre, le mouvement syndical est bon. Les syndicats augmentent en nombre et en effectif. Malgré de lourdes charges nouvelles, pour être mieux chez eux les syndicats du Havre sont résolus à sortir triomphants de toutes les difficultés momentanées qui émaillent leur activité au lieu de les décourager.

Bon courage et bonne chance à nos militants syndicalistes du Havre.

MONTLUÇON

Au lieu de se multiplier, les syndicats diminuent dans le centre ouvrier qu'est Montluçon. L'Union des Syndicats ou Bourse du Travail n'a plus dans son sein que cinq syndicats payants : ce sont les Métallurgistes, le Livre, les Cuir et Peaux, les Verriers et le Bâtiment. C'est peu.

Il est bien entendu que les Syndicats disparaissent non seulement perdus pour l'Union locale, ils le sont également pour leurs Fédérations.

Mais c'est, nous écrit-on de Montluçon, un peu la faute des Fédérations auxquelles ces Syndicats appartiennent, car à la Bourse du Travail, les militants ont toujours fait le possible pour les maintenir. C'est parce que la Fédération des Coiffeurs n'intervint pas en temps voulu que le Syndicat des Coiffeurs est disparu. Délaisés par leur Fédération, les ouvriers boulangers ne donnent plus signe de vie syndicale. Non visités par leur Fédération, les moutiers n'existent plus. Il en est de même pour les plâtriers, pour l'habillement, pour l'ameublement. Quant aux ouvriers glaciers de Saint-Gobain ils échappent encore aux efforts des militants syndicalistes de Montluçon qui ont toute la besogne.

Ce qu'il faudrait, à notre avis, c'est moins de Fédérations et plus d'activité pour celles qui existeraient. Je sais qu'il y a pénurie d'argent, pénurie de militants. C'est justement pourquoi les Fédérations de métiers pauvres ont intérêt à fusionner dans leur industrie qu'elles renforceraient et enrichiraient à tous les points de vue.

ROMILLY-SUR-SEINE

La Bourse du Travail à réuni dernièrement tous les patrons coiffeurs de Romilly, afin de savoir si, oui ou non, ils acceptaient de n'occuper que des ouvriers syndiqués.

Sur sept patrons coiffeurs, 6 ont répondu à l'appel et 4 ont consenti à ce qu'on leur applique de suite le label, comptant sur la Bourse du Travail pour leur fournir des ouvriers syndiqués.

Quant aux deux autres patrons, sans s'être prononcés, ils ne sont pas hostiles à l'emploi des syndiqués. C'est un Syndicat d'ouvriers coiffeurs qui va bien vite exister à Romilly. Voilà une Bourse du Travail qui comprend

très bien son rôle et qui agit assez bien pour que partout on suive l'exemple.

SAINT-OLAUE

Le camarade Klemczynski, délégué à la propagande, a fait des causeries syndicalistes dans les centres où se font les travaux de tournerie.

Ont été visités : Lavans, Ravillole, Cuttura, Pratz, Saint-Lupicin, soit en tout plus de trois cents syndiqués qui vont se réunir très prochainement en une assemblée plénière à Saint-Lupicin pour décider leur adhésion à la Bourse de Saint-Claude et à la Fédération Nationale des Tabletiers.

A Saint-Claude, un meeting de protestation contre la turie gouvernementale de Draveil a réuni sept cents auditeurs à la Grenette.

Présidé par Léonce Reffay, secrétaire de la Bourse, qui a justifié l'utilité d'une telle manifestation, le meeting a entendu tour à tour les camarades Chevassus, des lapidaires ; Terry, des métallurgistes ; Danrez, secrétaire de l'Union des Syndicats de Morez ; Nicod, des organisations d'Oyonnax, et Klemczynski, permanent à la propagande.

Un ordre du jour engageant les organisations à envisager l'éventualité de la grève générale en pareil cas a été adopté. Une collecte pour les frais de cette réunion et pour les victimes a produit 52 francs, malgré le chômage affectant la moitié des travailleurs san-claudiens.

Klemczynski a causé le lendemain à Cinqtréval où se maintient un Syndicat d'ouvriers en tuyaux de pipes. Après de nouvelles réunions à Saint-Lupicin et Sepmoncel, une nouvelle tournée sera organisée du 28 juin au 10 juillet, dans les arrondissements de Lons-le-Saunier et Dôle, retour par Champagnole et Morez.

SOLIDARITÉ

REQU PAR LA C. G. T.

Caisse des grèves

S. des Travailleurs de la Marine Paris-Sevran 17 50

Grève des Maçons d'Orléans

U. des Syndicats de la Seine 10

Bûcherons de la Guerche

U. des Syndicats de la Seine 10

Grève de Port-Louis-du-Rhône

S. de l'Ameublement de St-Loup-sur-mousse 3

S. des Coiffeurs, Paris 2

S. Général de la Chaussure, Toulouse 15

S. des Charpentiers, Paris 15

Fédération des Cuir et Peaux 10

U. des Syndicats de la Seine 12

Céramistes de Mehun-sur-Yèvre

S. des Charcutiers, Paris 3

Verriers de Bouscat

S. des Coiffeurs, Paris 2

U. des Syndicats de la Seine 2

Démolisseurs

S. des Travailleurs de la Peau (Conseil) 3

Cultivateurs d'Ornaisons

U. des Syndicats de la Seine 3

Grève de Parme (Italie)

B. du Travail, Béziers 9 50

Collecte Congrès des Bûcherons, St-Fargeau 15 40

Abeille Saint-Ouen 20

B. du Travail, Chaumont 6

B. du Travail, Avignon 6

B. du Travail, Tulle 10

Ch. S. des Ouvriers Menuisiers, Le Havre 3

Grève de Draveil-Vigneux

B. du Travail de Marseille 20

Ch. S. des Maçons, Tailleurs de Pierre, Arles 3

S. National des Chemins de fer 100

Collecte Bourse du Travail, St-Claude 6 80

Collecte Bourse du Travail, Béziers 9 25

Paul Georges, à Hadol 5

Léon Vignols, à Rennes 5

S. des Tabacs, Issy-Moulineaux 10

Fédér. de la Céramique 10

S. des Tabacs, Limoges 17 75

Ouvriers en Coffres-forts de la Seine 10

B. du Travail, Montpellier 10

B. du Travail, Perpignan 10

Bérignac, à Planzo 0 30

S. du Gaz, Toulon 20

S. des Ouvriers en Instruments de Chirurgie, Paris 5

B. du Travail, Chaumont 20

S. des Non-Gradés de l'A. P. 10

S. des Cuir et Peaux, Lillers 10

S. Génér. des Trav. de la Peau, Chaumont 10

Bourse du Travail, Saint-Denis 5

Bourse du Travail, Saint-Etienne 30

S. du Bâtiment, Firminy 6

Lechaud, épicière, Saint-Etienne 5

U. S. des Boulangers, Marseille 19 50

S. des Coiffeurs, Béziers 5

S. des Métallurgistes, Béziers 3 75

Collecte des Coiffeurs de Lyon 3 75

S. des Trav. de la Peau de la Maison Witchurch, Gentilly 12 50

Conseil des Trav. de la Peau (Seine) 3

Collecte des O. en Instruments de musique, Paris (Maison Teste) 7 75

Collecte Bourse du Travail, Amiens 6 10

Collecte Groupe ouvrier de St-Brieuc 15

Bourse du Travail, Avignon 6

« La Libératrice », Paris 2

Mouleurs en Cuivre, Lyon 3

B. du Travail, Rochefort-sur-Mer 10

B. du Travail, Tulle 10

S. des Allumettiers, Saintines 23 75

S. des Mécaniciens-Electriciens, Marseille 10

F. des Cuir et Peaux 10

S. des Métallurgistes, Saint-Chamond 6 50

Corrot, Combes-la-Ville 1

S. des Papiers, St-Claude 10

S. des Tr. du Gaz, Toulon 20

Collecte des Tr. du Gaz, Toulon 14 20

Diamantaires, Paris (Collecte) 21 60

B. du Travail, Toulon 5

Société Coopér. des Petits Vignerons, Puisseguier 10

Tr. Réunis de Rochefort-sur-Mer 10

S. des Tr. Réunis du Port, Toulon 20

Louis, à Paris 0 50

Collecte Réunion Marck, Amiens 4 65

U. des S. de Melun et S. des Chemins de fer (Collecte) 21

REQU PAR L'U. S. DE LA SEINE

Grève de Draveil-Vigneux

Quillent 2

Tailleurs-Couturières 10

(Sect. des apieceurs) 10

Potiers d'Etain 10

Sculpteurs du Bâtiment 8

Travailleurs de la Marine, pour les orphelins de Vigneux 20

Fédération de la Chapellerie 20

Coiffeurs 5